

COMMUNIQUE



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Assemblée Permanente

5 septembre 2007

Rentrée: 80 000 nouveaux apprentis dans les entreprises artisanales

Les chambres de métiers et de l'artisanat attendent, en cette rentrée 2007, l'enregistrement de plus de 80 000 nouveaux contrats d'apprentissage. Tous métiers confondus, les entreprises artisanales forment la moitié des apprentis, soit environ 200 000 jeunes pour une durée moyenne de deux ans. Ce succès auprès des jeunes fait suite aux campagnes de valorisation de ce mode de formation et d'insertion professionnelle reconnu très efficace, utilisé traditionnellement par l'artisanat pour transmettre ses savoir-faire. Près de la moitié des 920 000 chefs d'entreprises artisanales ont commencé comme apprentis.

En matière d'orientation, cette redynamisation s'est traduite par l'accueil de 350 000 jeunes dans les CMA venus se renseigner sur les métiers et les débouchés de leur région, les possibilités de formation et d'emploi offertes par les chefs d'entreprises artisanales.

L'accès et les conditions d'exercice de l'apprentissage évoluent rapidement :

- Pour la deuxième année, l'accès en est simplifié grâce à l'enregistrement des contrats de travail effectué directement par les chambres de métiers et de l'artisanat.
- Les apprentis suivent des cursus de formation de plus en plus complets jusqu'au niveau III voire II. La rénovation actuellement engagée de la filière de formation des chambres de métiers et de l'artisanat vise la complémentarité avec les diplômes de l'Education nationale, c'est-à-dire entre le BAC professionnel, le BP, le BTM et le brevet de maîtrise. Les partenariats avec les IUT pour ouvrir des filières complémentaires à la formation aux métiers sont en plein développement.
- Pour mieux prévenir les conflits qui peuvent se présenter, la fonction d'un médiateur au service des jeunes et de leur employeur se met actuellement en place dans les CMA.
- Enfin les CMA travaillent, en lien avec les organisations professionnelles et les Régions à la construction d'une offre de formation à l'échelon régional.

Elisabeth de Dieuleveult

☎ 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00

✉ dieuleveult@apcm.fr

ASSEMBLEE PERMANENTE DES CHAMBRES DE METIERS - 12, avenue Marceau PARIS 8^{ème} -
Tél. : 01.44.43.10.00 - Fax : 01.47 20 34 48 - Internet : [http : //www.apcm.com](http://www.apcm.com) -